

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

PERS. 91-112

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le
Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991

03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND,
GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU,
COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme
PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers
formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire
M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHEP, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Personnel territorial - Création de l'emploi spécifique d'Agent
d'Exploitation à l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur Le Rapporteur expose :

Le fonctionnement de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS, à l'instar d'autres aérodromes, nécessite l'exercice de fonctions très spécifiques qui ne sont actuellement prévues par aucun emploi figurant à la nomenclature des emplois de la fonction publique territoriale. Il est proposé à l'assemblée délibérante de créer l'emploi spécifique d'Agent d'Exploitation.

L'Agent d'Exploitation est chargé d'un service d'information et d'un service d'alerte sur aérodrome A. F. I. S. (Service Information de Vol d'Aérodrome). Il doit également assurer le dépôt et la clôture des plans de vol, les liaisons radio et l'information météo qui nécessitent une formation spécifique.

Les conditions, pour être nommé Agent d'Exploitation, sont fixées comme suit :

- avoir effectué un stage organisé par l'E. N. A. C. (Ecole Nationale de l'Aviation Civile),

- être titulaire de l'agrément d'agent A. F. I. S., agrément délivré par le Ministère du Transport et de la Mer - Direction Générale de l'Aviation Civile.

Il est proposé de fixer l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière ainsi qu'il suit :

<u>Echelons</u>	<u>Durée de Carrière</u>		<u>Indice Brut</u>
	<u>Mini</u>	<u>Maxi</u>	
1°	1 an	- 1an	274
2°	1 an 6 mois	- 2 ans	289
3°	1 an 6 mois	- 2 ans	301
4°	1 an 6 mois	- 2 ans	316
5°	1 an 6 mois	- 2 ans	342
6°	1 an 6 mois	- 2 ans	390
7°	2 ans	- 2 ans 6 mois	418
8°	2 ans	- 2 ans 6 mois	452
9°	2 ans 3 mois	- 3 ans	487
10°	2 ans 3 mois	- 3 ans	527
11°	3 ans	- 4 ans	559
12°			579

LE CONSEIL MUNICIPAL

- ouï l'exposé de Monsieur Le Rapporteur,

- après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de créer au tableau des effectifs du personnel territorial de la Ville de ROYAN, l'emploi spécifique d'Agent d'Exploitation et d'ouvrir trois postes nécessaires au fonctionnement de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS,

- de fixer les conditions d'admission à l'emploi d'Agent d'Exploitation comme suit :

* avoir participé à un stage organisé par l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile,

* être titulaire de l'agrément d'Agent A. F. I. S., agrément délivré par le Ministère du Transport et de la Mer - Direction Générale de l'Aviation Civile,

- de fixer l'échelonnement indiciaire et la durée de carrière comme suit :

<u>Echelons</u>	<u>Durée de Carrière</u>		<u>Indice Brut</u>
	<u>Mini</u>	<u>Maxi</u>	
1°	1 an	- 1an	274
2°	1 an 6 mois	- 2 ans	289
3°	1 an 6 mois	- 2 ans	301
4°	1 an 6 mois	- 2 ans	316
5°	1 an 6 mois	- 2 ans	342
6°	1 an 6 mois	- 2 ans	390
7°	2 ans	- 2 ans 6 mois	418
8°	2 ans	- 2 ans 6 mois	452
9°	2 ans 3 mois	- 3 ans	487
10°	2 ans 3 mois	- 3 ans	527
11°	3 ans	- 4 ans	559
12°			579

Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre
MM. les Membres Présents
Pour extrait conforme

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 21 Octobre 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme

Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Pour le Maire,
Le Maire Adjoint,

H. LE GUEUT